

TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

ENSEMBLE
CONTRE LE COVID-19



* Jours ouvrés

N°672 du 01 Juillet 2020/Prix: 250 Fcfa

LE MESSENGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

www.lemessenger-actu.com

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessenger@yahoo.fr
Imprimerie: RAD-GRAPHIC

Privatisation de la NSCT



**LES MOTIFS, CE QUE VA
FAIRE OLAM ET CE QU'IL
FAUT CRAINDRE**

P.3&4



Lutte contre le coronavirus
**LES FRAIS DE PRISE EN
CHARGE POUR LES RAPATRIÉS
FIXÉS À 500 000 FCFA** P. 4
DES SOUPÇONS DE DÉTOURNEMENT DE
FONDS DANS LA COMMANDE DE MASQUES

5ème Réunion Ministérielle sur la Sécurité dans l'espace UEMOA



**YARK DAMEHAME
APPELLE À LA
COOPÉRATION** P.2

**Journée des Gens de Mer
au Togo**



**LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT ET
LA LUTTE CONTRE LA
COVID-19 AU CENTRE
DE LA CÉLÉBRATION
DE L'ÉVÉNEMENT** P.7

5ème Réunion Ministérielle sur la Sécurité dans l'espace UEMOA YARK DAMEHAME APPELLE À LA COOPÉRATION

Les travaux de la 5ème réunion des Ministres en charge de la sécurité au sein de l'espace communautaire se sont retrouvés le jeudi 25 juin 2020 par visioconférence sous la présidence du Ministre togolais de la Sécurité et de la Protection civile du Togo, le Général Damehame YARK.

A la cérémonie d'ouverture, le Président de la Commission de l'UEMOA a rappelé le contexte actuel marqué par la propagation de la pandémie de la COVID-19 « dont la nécessité d'atténuer les répercussions sanitaires, économiques et sécuritaires a conduit les instances communautaires à prendre des mesures immédiates ».

Abdallah BOUREIMA a également relevé la persistance de la menace terroriste au sein de l'espace communautaire qui « constitue une source de grave préoccupation pour les Etats membres et les instances communautaires, notamment au regard de la situation sécuritaire qui prévaut au Burkina, au Mali, au Niger et, depuis peu, en Côte d'Ivoire ».

Il a réitéré la solidarité de la Commission à l'endroit des pays ayant subi des attaques terroristes et salué les efforts des Etats membres ainsi que la résilience des

populations de l'Union face à cette situation. Il a rappelé la contribution financière de 60 milliards de francs CFA mise à disposition par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union « en vue du renforcement des capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité du Burkina Faso, du Mali et du Niger, trois pays de la ligne de Front du G5 Sahel et dont la stabilité est essentielle pour la Sécurité et la stabilité de l'espace communautaire ».

Pour le Ministre Damehame YARK, les défis sécuritaires sont certes connus, mais il a tenu à relever que depuis leur dernière rencontre tenue à Niamey, le 31 octobre 2018, « le Burkina, le Mali et le Niger connaissent une escalade continue des actes terroristes et de grand banditisme. Ainsi, l'année 2019 s'est achevée sur un lourd bilan pour les armées du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Entre septembre et décembre, près de 300 militaires ont perdu la vie » a dit-il souligné.

Selon le Ministre YARK, « la seule alternative dans cette situation reste la coopération : Coopération dans le domaine sécuritaire, coopération en matière d'échange d'informations et de renseignements. C'est pourquoi, je



salue les résultats atteints dans la mise en œuvre de la feuille de route de l'Accord-cadre de coopération en matière de sécurité et de renseignement ainsi que les dispositions prises pour consolider et pérenniser les acquis. » a-t-il indiqué.

Au cours des travaux les Ministres en

charge de la sécurité dans les 08 Etats membres ont eu à examiner et adopter le rapport issu de la réunion des experts, le rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA pour le second semestre 2019 ainsi que le relevé de conclusions.

LM

Assemblée Générale du CONAPP ARIMIYAO TCHANGNAO RECONDUIT À LA TÊTE DE L'ASSOCIATION

Le conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) était en assemblée générale ordinaire le samedi 27 juin 2020. Les activités se sont déroulées à Lomé, avec la reconduction du président sortant Arimiyao Tchagnao pour un mandat de deux (02) ans.

C'est conformément à aux dispositions des articles 17 et 18 des statuts du CONAPP que cette assemblée générale a été convoquée dans le respect strict des mesures barrières.

C'est le membre de la Haute Autorité de l'Audio visuel et de la Communication (HAAC) Pierre Kasséré Sabi qui a ouvert les travaux, au nom du président de la HAAC. M. Sabi a salué dans son intervention, le dynamisme qu'a montré le CONAPP à travers son bureau, durant les deux années écoulées. « Le CONAPP est l'un des meilleurs partenaires que la HAAC a connu », a-t-il relevé. Il a encouragé les membres de l'association à continuer par travailler avec les autres associations sœurs afin que d'ici peu, qu'on est une seule association de presse au Togo, qui parlera d'une seule



voie pour défendre les intérêts des patrons de presse et des journalistes.

Le représentant du ministre de la communication a abondé sans le même sens en félicitant le CONAPP et en encourageant ses membres à continuer par jouer leur partition dans la construction de la démocratie et de l'Etat de droit au Togo.

La présentation du rapport moral, du rapport d'activités et de celui financier suivit de

leur adoption a meublé la deuxième phase des activités de cette assemblée générale.

L'élection du nouveau bureau est intervenue en troisième phase. Ainsi, pour les deux ans à venir, c'est un bureau de 12 membres qui va conduire l'association avec la reconduction de Tchagnao Arimiyao comme président. Ce dernier a promis poursuivre son œuvre pour le bien des membres du CONAPP en particulier et de

la presse togolaise en général. Voici les membres du nouveau bureau du CONAPP

Président : Arimiyao Tchagnao du journal, "Nouvelle Opinion"

Vice-président chargé des télé : Fabrice Petchgezi du journal "Le Libéral"

Vice-président chargé des radios : Aimée Atana, de "radio Azur"

Vice-président chargé de la

presse écrite : Dieudonné Korolakina, du journal "Togo Matin"

Vice-président chargé de la presse en ligne : Joseph Gadah, du journal "Economie et Développement"

Secrétaire général : Marc Aboflan, du journal "Elite d'Afrique"

Secrétaire général adjoint : Eugène Bamazé, de la "radio Carréjeune"

Trésorier général : Patrick Blandé, de la "radio Zephyr"

Trésorier général adjoint : Olivier Adja, du site "Afrepres"

Conseiller chargé des relations extérieures : Michel Tchadja, du journal "Waraa les vainqueurs"

Conseiller chargé des relations avec les médias de l'intérieur : Mouchoud Boukary, du journal "Kozah média"

Conseiller chargé de la promotion de l'éthique et de la déontologie : Joachim Loko, du journal "Dounia le monde"

LM

Privatisation de la NSCT

LES MOTIFS, CE QUE VA FAIRE OLAM ET CE QU'IL FAUT CRAINDRE

« OLAM, UN PARTENAIRE DE RENOM », SELON LE MINISTRE BATAKA

Les députés togolais ont voté à l'unanimité le lundi dernier un projet de loi autorisant l'Etat togolaise à céder tout ou partie de sa participation dans le capital de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT). Ce qui a ainsi permis à OLAM de s'emparer des actions à hauteurs de 51% pour devenir l'actionnaire majoritaire. Puisque, l'Etat garde 9% des actions et les cotonculteurs 40%. Il s'agit bien d'une privatisation de la NSCT.

Selon l'exposé des motifs présenté par le membre du gouvernement, le ministre Sani Yaya des Finances, une telle démarche vise à augmenter de façon substantielle le revenu des cotonculteurs dans trois ans et améliorer le rendement de la production qui est de 600kg par hectare en 2020, pour atteindre un niveau de performance d'au moins 900 à 1000 Kg par hectare dans les années à venir.

Pour le gouvernement, il s'agit en outre d'être en phase avec les objectifs du Plan national de développement (PND) dont la mise en œuvre nécessite une participation du secteur privé à hauteur de 65% du montant global.

Il s'agit donc de doubler les rendements par une amélioration des itinéraires techniques en exploitant les résultats des cartes de fertilité des sols initiée par le gouvernement à savoir, l'optimisation de l'utilisation des intrants (engrais et pesticides), le recensement systématique des producteurs et des parcelles afin d'optimiser, entre autres, l'offre de services divers, le renforcement de la recherche et le développement pour l'adaptation des semences performantes aux différentes zones agro écologiques, renforcement de l'offre de travaux agricoles par une mécanisation raisonnée à travers la culture attelée et la motorisation pour permettre d'assurer aux agriculteurs la disponibilité d'une source de revenu supplémentaire à travers des noyaux d'élevage bovins et les prestation et les prestations de service tout en renforçant leurs performances, ceci en réduisant le pourcentage des



superficies travaillées manuellement (estimé à 55-60%) en vue de réaliser un gain en temps et la dépendance par rapport aux contraintes d'installation des pluies, entre autres.

Autres motifs avancés par le gouvernement, il s'agit du raffermissement de l'encadrement avec un ratio d'appui conseil avec un (1) conseiller agricole pour 400 producteurs contre un (1) conseiller pour 1300 environ actuellement, renforcer la fourniture des informations météo et également délivrer des conseils adaptés via des solutions digitales ; la Promotion des assolements avec des cultures de légumineuses permettant de réduire la concurrence entre les cultures, et enrichissant le sol avec la matière azotée et organique ainsi que d'améliorer les revenus des producteurs ; la Promotion de l'élevage bovin pour la culture attelée et la fourniture du lait afin d'assurer une permanence de revenus pour les petits producteurs ; - moderniser l'outil industriel afin d'améliorer la collecte du coton et les performances d'égrenage ; - développer la marque «coton made in Togo» afin de jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité.

En ce qui concerne les facteurs critiques, le partenaire stratégique devra œuvrer avec l'Etat pour :

- Assurer la sécurisation de l'approvisionnement en intrants en vue de rendre disponibles à temps, en qualité des semences, des engrais, des pesticides et services de mécanisation dont ont besoin les producteurs

- Réaliser l'aménagement de pistes afin de contribuer au désenclavement de certaines zones de production cotonnière tout en desservant d'autres spéculations agricoles, facilitant le transfert de la production vers les centres d'agrégation et les unités de transformations,

- Garantir dans une certaine mesure un prix planché rémunérateur sur une période aux producteurs.

Ce que va faire OLAM

Ainsi, le groupe OLAM, un acteur majeur de renom international, qui intervient depuis quelques années dans certains pays africains et notamment dans la sous-région et qui a développé des approches dont les résultats sont probants a été approché pour s'inspirer de ses meilleurs pratiques et expertise dans le domaine de

l'agro-industrie. En conséquence, il a été organisé un voyage d'échange d'expériences du 11 au 13 mars 2020 en Côte d'Ivoire et au Tchad, deux des pays où le groupe OLAM opère à la grande satisfaction des Autorités publiques et des intervenants du secteur agricole. Les centres d'intérêt de la mission ont porté sur toute la chaîne de valeurs, de la production à la transformation en produits finis ou semi-finis à consommation directe ou intermédiaire. Ainsi, les acteurs nationaux ont-ils pu apprécier les modalités de collaboration, tant avec les acteurs à la base que sont les producteurs, qu'avec les entreprises existantes et les structures d'encadrement.

Des rencontres de restitution ont été organisées à l'attention, aussi bien des producteurs de coton que du personnel de la NSCT. Il en ressort que les acteurs ont marqué leur accord pour l'entrée d'un partenaire stratégique, notamment le groupe OLAM au sein de la filière pour induire un développement substantiel et durable. Cette entrée en partenariat devra se faire par la cession d'une partie de la participation de l'Etat dans le capital de la NSCT.

Tout en cédant une partie de la participation de l'Etat dans le capital de la NSCT, l'Etat veillera à préserver et à protéger les intérêts des acteurs à la base que sont les producteurs et des travailleurs.

Les principaux indicateurs de performance sur lesquels l'accent sera mis afin de garantir une amélioration déterminante de l'ensemble de la filière sont :

- l'augmentation substantielle du revenu des cotonculteurs dans trois ans ;
- l'amélioration du rendement de la production 600kg/ha aujourd'hui pour atteindre un niveau de performance d'au moins 900 à 1000 kg/ha sur le court terme, avec le développement de la culture attelée et de noyaux d'élevage, en association avec d'autre spéculation telle que le soja et les cultures maraichères au profit des producteurs vulnérables ;
- le renforcement du parc industriel ;
- la participation à la recherche développement pour une optimisation du schéma culturel, de l'utilisation des intrants et l'appui conseil, entre autres ;
- l'implication de la réhabilitation des pistes rurales cotonnières pour améliorer la collecte du coton graine et participer également au désenclavement des zones de production agricole.

En outre, dans son plan d'investissement le groupe OLAM ambitionne la transformation du coton avec l'implantation des usines textiles au Togo.

Les craintes

Si l'exposé des motifs du ministre des Finances laisse apparaître de bonnes intentions pour le bien être du secteur, il y a cependant des inquiétudes que beaucoup d'observateurs et même, certains cotonculteurs soulèvent.

«Ce n'est pas tant, la privatisation qui fait souci, c'est la composition et la manière de se comporter des membres du conseil d'administration qu'il faut vraiment craindre», laisse

(Suite à la page 4)

Le Messenger

Lutte contre le coronavirus

LES FRAIS DE PRISE EN CHARGE POUR LES RAPATRIÉS FIXÉS À 500 000 FCFA

DES SOUPÇONS DE DÉTOURNEMENT DE FONDS DANS LA COMMANDE DE MASQUE

Dans une récente note de la cellule de coordination Nationale de Gestion de la Riposte contre la COVID-19(CNGR), il a été indiqué que désormais, les candidats au rapatriement seront pris en charge pour un montant de 500 000 FCFA. Une somme qui couvre essentiellement les deux semaines de mise en quarantaine, et qui sont d'ailleurs obligatoires pour chaque voyageur revenu de l'étranger. Ainsi, les voyageurs devront donc se préparer pour faire face aux frais supplémentaires.

Depuis ces derniers jours, le nombre de cas positifs au coronavirus ne fait que grimper. Beaucoup, proviendraient des voyageurs. On y compte également des élèves, alors que certaines classes, particulièrement les classes d'examens ont rouvert leurs portes depuis le 15 janvier, avec les dispositions prises par le gouvernement de faire respecter les mesures barrières avec des masques commandés pour distribuer aux établissements scolaires. Mais des soupçons de



détournement de fonds sont signalés. Et c'est notre confrère du correcteur qui le dit dans son édition de lundi. Selon le confrère, l'information serait en train de faire grand bruit au

sommet de l'Etat. Le journal qui se demande « qui a détourné les fonds des 5 millions de masques », indique qu'il s'agit d'un « projet de cinq millions de masques pour approvisionner les

établissements scolaires à la reprise partielle des cours le 15 juin dernier » et qui aurait « tourné court ».

« A l'arrivée, ni le nombre prévu ni la qualité annoncée

n'était au rendez-vous », écrit le journal qui ajoute qu'à la place des masques chirurgicaux, on retrouve des masques artisanaux. Pour le journal, « un groupe d'aigrefins a fait prendre une autre direction aux fonds débloqués. Les établissements scolaires n'ont pas été servis ».

« Selon les indiscrétions, dès que le pot aux roses a été découvert, certains se sont démerdés pour aller chercher certains masques chirurgicaux pour masquer la magouille » fait savoir le confrère.

Qui sont ceux-là qui se seraient mis dans cette aventure ? On n'est tenté de se poser aussi la question.

Au moment où le gouvernement en premier lieu le chef de l'Etat se bat pour mettre tous les togolais dans des conditions acceptables afin de faire face à cette pandémie, il serait méchant que des gens puissent accepter s'inscrire dans une telle démarche, si ce que révèle le confrère se vérifiait.

La rédaction

Privatisation de la NSCT (suite)

LES MOTIFS, CE QUE VA FAIRE OLAM ET CE QU'IL FAUT CRAINDRE

« OLAM, UN PARTENAIRE DE RENOM », SELON LE MINISTRE BATAKA

entendre, un des observateurs. Curieusement c'est la même inquiétude chez certains cotonculteurs. Parmi les députés qui ont voté la autorisant l'Etat à céder sa part, il y en a qui en parlent. « Espérons que les choses se passent bien pour le bien de nos cotonculteurs » lâche un député.

Ils sont en effet nombreux, les togolais qui parlent de cette privatisation en perspective de la NSCT. D'autant plus que, l'expérience a prouvé que les investisseurs une fois obtenu la majorité des actions en font à leur tête. Et la plus part des privatisations qui peine à générer des retombées escomptées connaissent des situations où les investisseurs foulent au pieds le cahier de charge, ceci en connivence avec les membres du conseil d'Administration. D'où la nécessité pour le cas de présent de

faire en sorte qu'on est un conseil d'administration efficace, intègre. Un conseil d'administration où les togolais seront dominateurs et qui ne vont pas se contenter uniquement de leurs primes, mais qui vont constituer un véritable contrepoids pour ne pas laisser les investisseurs faire à leur guise.

Sinon, la privatisation en elle n'est pas un problème, surtout lorsqu'on sait que, beaucoup de togolais en qui la confiance a été donnée de diriger des structures étatiques, n'ont pu relever le défis. Au contraire, beaucoup ont contribué à enliser ces structures en confondant les caisses de l'Etat à leurs propres poches. Le partenariat public privé est source de création de richesse et de l'emploi. Il suffit de savoir se prendre. Et c'est en cela que l'Etat doit rester vigilant en veillant à la bonne application des

conventions de cession pour que chaque partie s'en sorte gagnante.

Vivement qu'il en soit ainsi pour la NSCT. Mais déjà, le ministre de l'Agriculture de la Production Animale et Halieutique, Noel Koutéra Bataka rassure sur le sérieux du partenaire qu'est OLAM.

« Le gouvernement a cherché un partenaire de renom, capable de venir installer des usines pour développer la transformation du coton sur le territoire national, afin d'ajouter localement de la valeur et tirer la production vers le haut », a laissé entendre le ministre Bataka. Selon ce dernier, il est question aujourd'hui d'insuffler une énergie nouvelle à la filière cotonnière en faisant venir un partenaire stratégique qui a de l'expérience, de l'expertise et qui a les moyens pour investir.

Pour rappel, la production de la campagne 2019-2020 s'élève à 116.000 tonnes de coton-graines, équivalant à 645 kg/ha, contre 137 000 tonnes pour la campagne 2018-2019, soit une chute de 21.000 tonnes. Un rendement très loin des 150.000 tonnes attendues sur 180.000 hectares emblavés.

Voici les articles qui de la loi votée Lundi

- l'article 1er autorise la cession au secteur privé de tout ou partie des actions détenues par l'Etat dans le capital social de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT);
- l'article 2 abroge les dispositions antérieures contraires;
- l'article 3 traite de l'exécution.

LM

IL FAUT EN PARLER

Santé ON EN SAIT PLUS SUR LE SYNDROME INFLAMMATOIRE LIÉ AU COVID-19 QUI A TOUCHÉ LES ENFANTS

Des chercheurs américains ont étudié les caractéristiques du mystérieux syndrome inflammatoire multisystémique, lié au Covid-19, qui touchait les enfants. Voici leurs observations.

On en sait un peu plus sur le syndrome inflammatoire multisystémique (MIS-C) lié au Covid-19 qui a touché un millier d'enfants dans le monde. Il ne s'agit pas de la maladie de Kawasaki, comme cela fût un temps évoqué. Pour parvenir à ces conclusions, deux études américaines, parues dans le New England Journal of Medicine ont étudié le cas de 300 enfants et jeunes de moins de 21 ans ayant eu le coronavirus ou de fortes suspicions, recensés aux Etats-Unis entre le mois de mars et le mois de mai.

Ils ont ainsi découvert que, contrairement à ce qui avait été avancé, le symptôme le plus fréquent n'est pas respiratoire. Plus de 80% des cas souffraient en fait de troubles gastro-intestinaux qui allaient de douleurs abdominales aux nausées en passant par les vomissements ou la diarrhée. Des troubles associés à des éruptions cutanées, surtout chez les moins de cinq ans. Tous avaient de la fièvre, très souvent depuis plus de quatre ou cinq jours. Pis, chez 80% de ces enfants, le système cardiovasculaire était concerné. Près de 8 à 9% des malades ont développé un anévrisme des artères coronaires.

Un syndrome très rare

Cette maladie, très rare, toucherait 2 cas pour 100.000 personnes de moins de 21 ans. Comme déjà observé par plusieurs médecins des deux côtés de l'Atlantique, les enfants blancs seraient moins affectés que les enfants noirs, hispaniques ou d'origine indienne. Les chercheurs ont constaté que ce syndrome apparaissait dans un second temps, plusieurs semaines après l'infection par le virus SARS-CoV-2, entre 25 jours et un mois selon les études.

La plupart des enfants étaient auparavant en bonne santé et n'avaient pas de facteur de risque ou de maladie pré-existante. 80 % ont été admis en soins intensifs, 20 % ont reçu une assistance respiratoire invasive, et 2 % sont décédés.

Ingrid Bernard

ANNONCE



CENTRO S.A., BP:20744 Lomé-Togo
Tél.: +228 22 22 56 83 / Fax: +228 22 22 62 52
E-mail: info@centro.tg
web: www.centro.tg

PHARMACIES DE GARDE DU 29/06/2020 au 06/07/2020

PHARMACIE 3e ARRONDISSEMENT Bd. du 13 Janvier, près de FIATA *22 21 52 27*

PHARMACIE BON PASTEUR 38 Av. Libération *22 21 13 67*

PHARMACIE Sainte RITA Rue pavée, Doulassamé – Face Hôtel SANA *22 20 90 16*

PHARMACIE AMESSIAME-BE Marché de Bè *96 32 97 60*

PHARMACIE Des APÔTRES 49 Bd Moboutou Sese Seko Akodéséwa face Etrocotran *70 45 38 05*

PHARMACIE ESPERANCE Av. F.J. STRAUSS, face Ecole Française Nyékonakpoé (Rue Adjololo) *22 21 01 28*

PHARMACIE GBOSSIME face Marché Gbossimé *22 22 50 50*

PHARMACIE LIBERATION Avenue Libération prolongée *22 22 25 25*

PHARMACIE Saint PAUL Bd. Jean Paul II *22 22 46 72*

PHARMACIE Le JOURDAIN Boulevard Léopold Sédar SENGHOR, face au CEG Tokoin Wuiti *22 61 56 14*

PHARMACIE HEDZTRANAWE Marché HEDZTRANAWE *22 26 49 61*

PHARMACIE KOUESSAN en face du stade de Kégué *96 80 10 01*

PHARMACIE KLOKPE derrière la Foire Togo 2000 *96 80 10 03*

PHARMACIE J-MIMSHAK rue Tchamba 964, 50m de la base de Satom Hountigomé *22 60 30 50*

PHARMACIE MAWULE Bè-Kpota (Anc. Phcie du Rond Point Gakpoto) *70 45 91 86*

PHARMACIE Le PROGRES sur le tronçon CIMTOGO-Gendarmerie d'Ahadji Kpota non loin du marché de Zorro-Bar *22 35 86 55*

PHARMACIE CITE Bd. du 30 Août *22 25 01 25*

PHARMACIE BESDA Adidogomé-Aménopé, route de Kpalimé *22 51 05 29*

PHARMACIE CONSEIL carrefour du CEG Sagbado Logoté *93 10 92 92*

PHARMACIE EPIPHANIA Rue de la Pampa, Carrefour AGBEMADON, Adidogomé *70 40 10 52*

PHARMACIE DJIDJOLE Djidolé *22 25 65 12*

PHARMACIE VERTE face Ecole du Parti Klikamè *22 25 03 26*

PHARMACIE LUMIERE Agbalépédogan *70 43 15 49*

PHARMACIE DIEUDONNE Route de Leo 2000, non loin de FUCEC Agoè-Téléssou *70 44 84 59*

PHARMACIE OSSAN Etablissement LA LIMOUSINE, carrefour Avedji *70 40 44 25*

PHARMACIE La GRÂCE près de l'Auberge Sahara avant la Station SUN AGIP Agoè *22 25 91 65*

PHARMACIE CHARITE à côté du CEG d'Agoè-Nyivé *22 25 12 60*

PHARMACIE EXCELLENCE Agoè Demakpoe voie CEDEAO *22 51 77 87*

PHARMACIE N. D. De LOURDES Agoè Anomé, carrefour Deux Lions près de l'église des Assemblées de Dieu *22 55 19 64*

PHARMACIE DIVINA GRACIA Quartier Agoè-Fiovi Rond point Cool Catch (ancien carrefour Bafana-Bafana) *93 83 91 00*

PHARMACIE La NOUVELLE TULIPE Route de Mission-Tové, près de la station CAP Agoè-Légbassito *99 47 00 70*

PHARMACIE TCHEP'SON face Terminal du sahel (Togblékopé) *70 42 94 41*

PHARMACIE ZOSSIME Zossimé, sur la route de Sanguera près du marché de Zossimé *70 46 26 64*

PHARMACIE VERSEAU près maison Bateau Baguida *22 27 34 53*

PHARMACIE De L'EDEN route d'Aného, face cité Baguida *70 42 13 98*



**Les trop payés de l'IMF sont
dorénavant remboursables** sous
déduction des autres impôts, droits et taxes
directs éventuellement dûs par le contribuable.



Office Togolais des Recettes - OTR

Lutte contre le coronavirus et appui au programme Novissi LE TOGO BÉNÉFICIE D'UN SOUTIEN FINANCIER DE 2 MILLIARDS FCFA DE L'AFD

L'Agence Française de Coopération (AFD) vient en aide au Togo dans l'exécution de son programme de revenu universel de Solidarité (NOVISSI). Une convention de financement d'un montant de 3 millions d'Euros, soit environs 2 milliards de fcfa, a été signée dans ce sens ce mardi 30 juin 2020, à Lomé.

C'est le ministre Togolais de l'Economie et des Finances, Sani Yaya et l'Ambassadeur de France au Togo, Marc VIZY, qui ont procédé à la signature de la convention.

Le diplomate français s'est dit particulièrement heureux et fier que le Togo et la France aient réussi à concrétiser la promesse du président Macron et à sécuriser cette enveloppe de 3 millions d'Euros afin d'accompagner la réponse du gouvernement togolais à cette crise sanitaire mondiale.

Pour Marc Vizy, l'appui au programme Novissi s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le président de la république française dès avril 2020 et qui mobilise l'AFD pour soutenir les pays africains dans leur lutte contre la COVID-19 à travers l'initiative de « Santé en commun ».

L'ambassadeur s'est félicité de ce que



le programme ait pu apporter comme soutien aux nombreux togolais.

« Nous sommes convaincus, en France et à l'AFD, de l'importance majeure de la mise en place de ce type de filets, permettant de préserver l'appareil productif du pays et de prévenir une trop forte précarisation des travailleuses et des travailleurs du secteur informel sur lesquels une partie de l'économie se repose et dont on sait qu'ils sont particulièrement affectés par la crise », a fait savoir Marc Vizy qui dit penser pour cette seconde enveloppe additionnelle, au projet MUSKOKA et projet PEUL, sur la gestion des déchets solides, afin de répondre aux besoins les plus urgents

du pays, et ce dans le cadre de la coordinations sectorielle multi-bailleurs.

« C'est avec un réel plaisir que je viens de procéder à la signature de la Convention du Projet d'Appui au Programme de Revenu Universel de Solidarité dit NOVISSI. Cet accord de financement, d'un montant de 3 millions d'euros, soit environ deux(2)milliards de francs CFA, est une subvention de la République Française qui représente 5,6% du coût total du programme », a pour indiqué le ministre Sani Yaya pour qui, « cette subvention de la République Française représentée par l'AFD est destinée à appuyer les efforts du

gouvernement dans son accompagnement des populations vulnérables du secteur informel en leur fournissant une aide financière afin d'assurer leurs moyens de subsistance, au regard des impacts des mesures de riposte prises pour lutter contre la propagation du covid-19 »

A ce jour, près de 1,4 million de personnes sont inscrites au Programme et plus de 560 mille personnes ont pu bénéficier des ressources de ce programme pour un montant d'environ 11,4 milliards de francs CFA, selon Sani Yaya qui ajoute qu'à l'heure actuelle il est prévu une revue du Programme NOVISSI où Programme de Revenu Universel de Solidarité, pour mieux l'adapter à la stratégie nationale de riposte, suite à l'annonce le 08 Juin dernier de la levée complète du couvre-feu et du bouclage des villes.

Le ministre qui a par ailleurs salué la France et l'AFD pour son appui constant dans la mise en œuvre des projets d'intérêts nationaux et d'urgence dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, a indiqué que cet appui permettra d'effectuer environ 360 000 paiements au profit des travailleurs du secteur informel.

Tchaboré

Journée des Gens de Mer au Togo

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 AU CENTRE DE LA CÉLÉBRATION DE L'ÉVÉNEMENT

Comme chaque année le monde entier a célébré le 25 juin la Journée Mondiale des Gens de Mer. Au Togo, cette célébration a été marquée par la mise en terre de plants de cocotiers avec des gens de mer à la plage de Lomé le jeudi 25 juin 2020, par la Ministre des Infrastructures et des Transports, Zouréhatou KASSA-TRAORE.

L'édition de cette année a pour thème « Les marins sont des travailleurs ».

A l'occasion, l'Organisation Maritime Internationale (O.M.I.) a appelé les Etats membres à reconnaître les gens de mer comme des travailleurs clés et à leur offrir le soutien et l'assistance.

La Ministre Zouréhatou KASSA-TRAORE, après avoir planté son arbre, a saisi l'occasion pour exprimer la volonté et l'engagement du gouvernement togolais à œuvrer davantage pour l'amélioration de l'environnement de travail et la promotion du bien-être des gens de mer.

C'est au Total, une centaine de jeunes plants de cocotiers qui ont été plantés à la plage de Lomé sur le



prolongement de l'Hôtel Sarakawa débouchant sur la mer. Cette activité a été suivie d'une opération de collecte des déchets plastiques.

Pour la ministre Kassa, il faut de ces opérations pour contenir l'avancée de la mer.

Le transport maritime et fluvial représente 90% du commerce international et est assuré par les Gens de Mer, a-t-elle fait savoir. L'élaboration des documents afin d'améliorer les conditions de vie de ces acteurs incontournables du trafic maritime va bientôt voir le jour, a

indiqué la ministre.

Une remise de kits de protection (cache-nez, gels hydro alcooliques) à cinq syndicats des Gens de Mer par la Direction des Affaires Maritimes, a également marqué la célébration de cette journée.

Les gens de mer désignent tout personne employée, engagée ou travaillant à quelque titre que ce soit à bord d'un navire, selon la convention sur le travail maritime de 2006 en son article 2.

Le rôle essentiel des Gens de la Mer est unanimement reconnu dans l'approvisionnement en biens vitaux tels que la nourriture, les médicaments et les fournitures médicales. Cette année particulièrement, ils ont été très actifs sur le front de la lutte mondiale contre la pandémie et ont dû gérer des difficultés supplémentaires liées aux incertitudes et les mesures barrière concernant l'accès aux ports, le réapprovisionnement, les changements d'équipage ou encore le rapatriement.

LM

TOUS À L'ÉCOLE

Le prêt pour payer l'école de vos enfants



* Jours ouvrés



BANK OF AFRICA
BMCE GROUP



ENSEMBLE
CONTRE LE COVID-19



STOP COVID-19